

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
HABITATS DE HAUTE-ALSACE
PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à HABITATS DE HAUTE ALSACE à hauteur de 100 % pour un Prêt Haut de Bilan Bonifié de 700 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à accélérer le programme d'investissement Haut de bilan.

Au cours de sa séance du 1er septembre 2017 (CD-2017-4-12-3) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de HABITATS DE HAUTE ALSACE relative à une demande de garantie départemental pour un Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations(CDC) d'un montant de 700 000 € destiné dans sa totalité au financement de l'opération « accélération du programme d'investissement » au titre des rénovations thermiques.

En effet, le PHBB proposé aux bailleurs par la CDC a pour vocation d'accélérer la rénovation du parc social dans son ensemble ainsi que la production de nouveaux logements sociaux dans les territoires où les besoins sont insatisfaits, en privilégiant les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique.

Le PHBB permettra ainsi à HABITATS DE HAUTE ALSACE de réhabiliter 170 logements supplémentaires, qui se situent notamment à Algolsheim, Ostheim et Soultz.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

	Emprunt PHBB
Ligne de prêt	5179665
Montant	700 000,00 €
Durée d'amortissement	30 ans
Commission d'instruction	420 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	0,28 %
TEG	0,28 %
Phase amortissement 1	
Durée du différé d'amortissement	240 mois
Durée	20 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	0 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire : échéance déduite
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360
Phase amortissement 2	
Durée	10 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60 %
Taux d'intérêt (variant en fonction des variations de l'index)	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire : échéance déduite
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité
Modalités de révision	SR
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la politique départementale de l'habitat.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT